

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze, le 29 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 22 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 14

ABSENTS AVEC POUVOIR : 1

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS :

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal :**

1. A pris en charge la voirie et les espaces verts du Domaine des Raffards
2. A voté l'indemnité de conseil au Trésorier Principal – année 2014
3. A mis en place les services du Périscolaire et des études surveillées
4. A arrêté l'indemnité horaire aux enseignants et AVS pour les études surveillées
5. A procédé à une modification du versement du régime indemnitaire du personnel communal
6. A accepté la mise en place de deux contrats CAE CUI aux écoles
7. A pris acte de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts directs
8. A procédé à la modification de certaines commissions communales
9. A procédé à la désignation d'un délégué UDAF
10. A accepté un fonds de concours à la CALF pour la voirie
11. A accepté un fonds de concours à la CALF pour le radar pédagogique « des raffards »
12. A donné son accord pour une décision modificative n° 2 au budget communal
13. A arrêté la société pour l'achat de 10 panneaux auto-relevables et glissières de sécurité et a sollicité une subvention auprès de l'Etat
14. A donné son accord et arrêté la société pour l'achat de deux ordinateurs et de deux imprimantes pour le service administratif et écoles et a sollicité une subvention auprès du Conseil Général
15. A arrêté la société qui sera chargée du relevé métrique pour la numérotation des rues
16. A arrêté la société qui sera chargée d'éditer le bulletin municipal
17. A appliqué une exonération totale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin
18. A arrêté le règlement du périscolaire – études surveillées – et modification des règlements garderie et restaurant scolaire
19. A arrêté les tarifs de la garderie – horaires du soir -
20. A pris acte du nombre d'enfants scolarisés en septembre 2014
21. A pris acte des résultats du recensement de population
22. A pris acte des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie
23. A noté la soirée Halloween du 31 octobre 2014 pour nos enfants de la commune
24. A noté la bourse aux jouets et vêtements qui aura lieu le 6 décembre 2014.

**Le Maire,
Monique REY**